

Bonne nouvelle pour les copropriétés : Ma Prime Rénov' s'ouvre aux syndics et bailleurs

À partir du 1^{er} janvier 2021, un syndicat de copropriété pourra demander et obtenir MaPrimeRénov' (les travaux peuvent même débuter depuis le 1^{er} Octobre). Hellio, mandataire désigné par l'Anah, vous accompagne dans vos démarches d'économies d'énergie.

Quelles sont les conditions d'éligibilité de MaPrimeRénov' Copropriété ?



Rénovation Globale

35% minimum de gain énergétique après travaux de rénovation globale, qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de la copropriété



Résidence principale

Copropriété composée d'au moins 75% de lots d'habitation principale



Immatriculation

Copropriété immatriculée au registre nationale des copropriétés

À combien une copropriété a-t-elle droit ?

MaPrimeRénov' Copropriété (plafond des travaux : 15 000 € x le nombre de logements)	25 % du montant des travaux (avec un maximum de 3 750 € x le nombre de logements)
Financement de l'étude et suivi AMO un AMO est obligatoire pour obtenir les aides (prestation plafonnée à 600 € x le nombre de logements)	30 % du montant de la prestation (un maximum de 180 € x le nombre de logements et un minimum de 900 € d'aide/copropriété)
Bonus sortie de passoire (sous condition de sortie des étiquettes énergies F et G)	500 € x le nombre de logements
Bonus Bâtiment Basse Consommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)	500 € x le nombre de logements

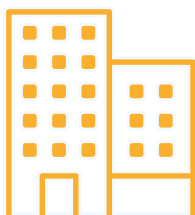
Cumulez les aides

En tant que mandataire, Hellio prend en main l'ensemble du projet, et optimise son financement en mobilisant toutes les solutions cumulables. Parmi elles, les Certificats d'Économies d'Énergie et leur prime CEE permettent de compléter le montant de l'Anah.

Comment en bénéficier ?

- 1 Vous nous envoyez votre audit énergétique
- 2 Après étude de votre dossier, nous revenons vers vous avec les scénarios et estimations des aides afin de déterminer ensemble ce qui conviendra le mieux à la résidence
- 3 Nous vous assistons tout au long de la rénovation en tant qu'AMO avec notre bureau d'études intégré GEO Énergie & Services

Cas concret d'une résidence de 100 logements en Île-de-France



La copropriété réalise une rénovation globale comprenant :

- Changement de chaudière collective
- Isolation des réseaux (calorifugeage) et des points singuliers
- Isolation des planchers
- Isolation des combles
- Relamping en parties communes
- Mise en place de robinets thermostatiques

Les travaux permettront 37% d'économies d'énergie

► 37% de gain énergétique, c'est aussi 37% de moins sur la facture énergie de la résidence, une économie qui bénéficie à l'ensemble des résidents.

Total des travaux :

125 000 € TTC

- 110 175 € d'aides

Prime Ma Prime Rénov' : 31 250 €

Prime CEE avec mise en place d'un Contrat de

Performance Énergétique supérieur à 10 ans : 78 925 €

Reste à charge pour la copropriété :

14 825 € TTC (hors coût AMO et CPE)

Sollicitez HELLIO

une offre complète et clé-en-main pour l'habitat collectif

- ✓ Accompagnement sur le choix des travaux les plus efficaces
- ✓ Mise en relation avec des artisans partenaires HELLIO
- ✓ Montage des dossiers pour obtention des aides cumulées, et préfinancement en cas de reste à charge

hellio

Contactez votre conseiller expert en efficacité énergétique

07 89 89 18 20



pfevrier@geopl.com



travauxcopropriete.fr

